

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents :19

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Fabienne BERTHOUD, M. Pascal TISSOT, Mme Michèle TRAON, M. Yann BEDONI, M. Louis JACQUEMOUD, Mme Françoise LEVESQUE, Mme Catherine CHALLANDE, M. Didier GERMAIN, M. Louis-Jean REVILLARD, Mme Séverine VALLET, Mme Emilie MIGUET, M. Christian BUNZ, M. Franck GIBONI, M. Cédric DECHOSAL, Mme Marie-Louise JACQUET, M. Alain LARRAS.

Ont donné procuration: 6

Mme Séverine CHAFFARD, M. Cédric FERRATON, M. Aurélien HUMBERT, Mme Nicole RAVIER, Mme Dorine PEREZ-RAPHOZ, Mme Nathalie VESIN.

Etaient absents excusés: 2

M. Romain BOUCHET, Mme Sylvie MERMILLOD.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2015.

Monsieur Franck GIBONI a été désigné Secrétaire de séance.



- ✓ <u>Présentation du projet d'aménagement « route de l'Arthaz/ Beccon/ Malperthuy par le Bureau d'Etudes</u>
- ✓ Ouverture de la séance du Conseil Municipal par le Maire à 20h45



✓ Approbation du Procès-Verbal du 2 juillet 2015

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 2 juillet 2015.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des délibérations par vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



PERSONNEL

✓ Personnel du service Animation : Augmentation du temps de travail

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour augmenter la durée du temps de travail des agents d'animation concernés
- **PRECISE** que cette augmentation du temps de travail prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

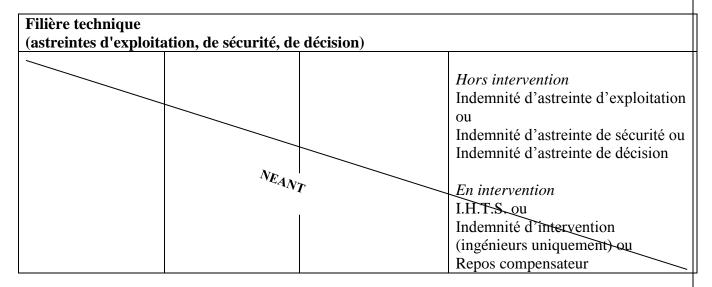
✓ Suppression et création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE à compter du 1^{er} Septembre 2015 :
 - ⇒ de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 18 heures,
 - ⇒ de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 22 heures.

✓ Mise en place d'un régime d'astreintes

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings)	Modalités d'indemnisation (éventuellement au choix de l'exécutif)*		
Autres filières que la filière technique					
* Evénements exceptionnels de grande ampleur et lorsque la sécurité des biens et/ou des personnes est mise en péril dans les bâtiments ou espaces privés ou publics communaux. *Rédaction d'actes administratifs urgents	Service: Direction générale Emploi concerné: DGS des communes de 2000 à 10000 habitants	Périodicité: Astreinte du lundi au vendredi de 19h00 à 08h00 Moyens mis à disposition: Téléphone portable	Hors intervention Indemnite forfattaire ou repos compensateur En intervention I.H.T.S. ou repos compensateur		



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** à compter du 1^{er} Septembre 2015 d'instaurer le régime des astreintes tel que défini ci-dessus.

✓ <u>Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements</u> de fonction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, telle qu'énoncée ci-dessous :
- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien du Gymnase des Ebeaux	Gestion des locaux et du matériel.

2 Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants	Emploi fonctionnel de direction

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

✓ Recrutement d'un archiviste pour une mission de trois mois ou plus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de recruter un archiviste, sous contrat, à temps complet soit 35 heures hebdomadaire pour une mission de trois mois ou plus compte-tenu des besoins, aux conditions ci-dessous :
 - soit un attaché de conservation du patrimoine (catégorie A) avec une rémunération basée sur l'indice brut 379, majoré 349
 - soit un assistant de conservation du patrimoine 2^e classe (catégorie B) avec une rémunération basée sur l'indice brut 348, majoré 326.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter cet agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat correspondant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

MARCHES PUBLICS

✓ Convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCI RHONE II – Avenant n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la conclusion d'un avenant n°2 relatif à la convention de projet urbain partenarial avec la SCI RHONE II.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté ci-dessus ainsi que la convention de répartition financière conclue avec la CCPC dans le cadre de cette opération.

✓ <u>Convention de Projet Urbain Partenarial avec la SAS SOGERIM – Avenant n°1</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE la conclusion d'un avenant n°1 relatif à la convention de projet urbain partenarial avec la SOGERIM.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté ci-dessus ainsi que la convention de répartition financière conclue avec la CCPC dans le cadre de cette opération.

FINANCES

✓ <u>Régie de recettes de l'accueil de loisirs des vacances – Camp ados :</u> Annulation de frais d'inscription

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DONNE** son accord pour rembourser à la famille les frais d'inscription de leur enfant à l'Accueil Loisirs des Vacances – Camp Ados pour la période du 27 au 31 juillet 2015, soit la somme de 487 €.

La dépense correspondante sera mandatée à l'article 658.

FONCIER

✓ <u>Cession de terrain à M. Jean-Philippe ORIOL et Mme Claudine</u> NICOLLIN au lieu-dit « Les Grands Champs »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour céder une partie de la parcelle C1090, d'une superficie approximative de 110m2, au prix de 90€ le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette vente (documents d'arpentage, acte notarié, etc.)

✓ INFORMATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

✓ <u>Décision n° DC 2015/01</u> :

Afin de définir un programme ajusté et efficace, pour le projet de création d'un pôle socioéducatif, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune de Cruseilles ont souhaité désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette mission a été confiée à la SARL Assistance Conseil et Sécurité pour un montant de 7 167,50 €

✓ <u>Décision n° DC 2015/02</u> :

Suite à la délibération n°2015/74 du Conseil Municipal du 02 juillet 2015 constituant un groupement de commandes pour les travaux d'aménagements route du Noiret avec la CCPC et le SYANE, la Commune de Cruseilles a décidé de retenir pour les travaux d'aménagements de voirie relevant de sa compétence les candidats suivants :

- Lot 1 « Génie Civil » 49 717,00 € HT Entreprise GAL TP
- Lot 2 « Bordures et enrobés » 100 571,00 € HT- Entreprise COLAS

Soit un total de 150 288,00 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

✓ Aménagement du Cimetière :

Consultation lancée le 1/07/2015 en procédure adaptée.

La limite de réception des offres était fixée au 23/07/2015 à 12h00.

3 offres sont arrivées dans les délais et conformes.

Suite à l'analyse effectuée par le bureau ALP VRD, maître d'œuvre de l'opération, l'entreprise COLAS sas est retenue pour un montant de 124 439.55 € ht (soit TTC 149 327.46 €).

Le marché a été notifié à l'entreprise le 18/08/15.

Les travaux doivent être terminés pour la Toussaint. La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu ce matin

✓ Réhabilitation du Bistrot des Ponts

Comme annoncé, une consultation a été relancée le 10/07/2015, pour les lots 4 et 6 déclarés infructueux.

La limite de remise des offres était le 12/08/15 à 12h00.

2 plis sont arrivés dans les délais pour le lot 4 –serrurerie et aucun pour le lot 6 – menuiseries extérieures et intérieures bois.

L'entreprise Deville est retenue pour le lot 4 (39 074 € HT) et il est proposé de renégocier pour le lot 6 avec la seule entreprise qui avait répondu à la première consultation : RAMBOSSON.

Pour le lot 12 – sanitaires extérieurs, 1 pli est arrivé dans les délais, l'entreprise FRANCIOLI (61 450 € HT y compris options : version autonettoyante + habillage extérieur bois).

Les marchés seront notifiés dès expiration du délai d'information aux entreprises non retenues.